



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Huitième session ordinaire

Rome, 19 – 23 avril 1999

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Election du Président et des Vice-Présidents (*Point 1*)

A sa septième session, la Commission a élu un bureau élargi afin d'assurer une représentation régionale complète, notamment dans le cadre du processus de négociation pour la révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques. Les statuts de la Commission ne précisent pas le nombre de Vice-Présidents.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session (*Point 2*)

Pour faciliter le travail de la Commission, les points proposés, à la septième session de la Commission, pour l'ordre du jour provisoire de la huitième session (figurant au document CGRFA-8/99/1), ont été regroupés comme suit, en consultation avec le Président. En particulier, les points concernant les ressources génétiques animales et végétales ont été réunis, entre autres, afin de pouvoir mieux planifier la participation des experts.

Etablissant ses priorités de travail jusqu'à la session actuelle, la Commission, à sa septième session ordinaire, a placé au premier plan la réunion d'une session extraordinaire de la Commission, consacrée exclusivement à la poursuite des négociations pour la révision de l'Engagement international; au deuxième rang, elle a placé la réunion d'une session de son Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques et au troisième la réunion d'une session de son Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques. La tenue de ces sessions était subordonnée à la disponibilité des fonds nécessaires au titre du Programme ordinaire de l'Organisation ou de ses ressources extrabudgétaires. En raison des contraintes financières et du programme chargé des négociations, aucune réunion du Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques n'a eu lieu.

3. Révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques (Point 4)

Les négociations pour la révision de l'Engagement international, afin de l'aligner sur la Convention sur la diversité biologique, se sont poursuivies, depuis la dernière session ordinaire, aux quatrième et cinquième sessions extraordinaires. Le *texte de synthèse à négocier issu des débats de la cinquième session extraordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* figure au document CGRFA/IUND/CNT/Rev.1.

A sa cinquième session extraordinaire, "afin de faire progresser les choses, la Commission a demandé à son secrétariat d'entreprendre une analyse financière des formules envisageables pour le partage des avantages, sur la base de différents indicateurs, établissant les montants totaux respectifs et les contributions relatives correspondant à chaque pays et chaque région": cette étude figure au document CGRFA-8/99/8.

Le document CGRFA-8/99/9, *Révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques: options juridiques et institutionnelles*, est une mise à jour du document CPGR-6/95/9 (qui n'a pas encore été examiné par la Commission); il porte en particulier sur le statut juridique de l'Engagement renégocié et les questions institutionnelles connexes.

A sa cent quinzième session, le Conseil a chargé le Président d'organiser "une réunion informelle d'un groupe d'experts qui, tout en étant présents à titre personnel, représenteraient les diverses régions et positions. Cela l'aiderait à identifier les domaines où un compromis serait possible et à préparer sur cette base des projets de textes du Président pour les articles concernés, selon les besoins". Cette réunion a eu lieu à Montreux, en Suisse, du 19 au 23 janvier 1999. Dans son rapport au Directeur général (qui sera présenté à la Commission dans le document CGRFA-8/99/13), le Président a recommandé que les négociations se poursuivent durant la session ordinaire en cours, pendant que la Commission traite ses affaires ordinaires. La Commission pourrait donc être amenée à établir – comme elle l'a fait à de précédentes sessions – un groupe de travail chargé de poursuivre les négociations parallèlement aux réunions plénières de la Commission et des arrangements ont été pris pour rendre la chose possible.

4. Ressources zoogénétiques

4.1 Rapport de la première session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Point 3)

La tâche que la Commission a confiée à son Groupe de travail pour le présent exercice biennal consistait à poursuivre l'élaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage, destinée à être examinée à la présente session. Le Groupe de travail s'est réuni du 8 au 10 septembre 1998. Son rapport figure au document CGRFA-8/99/2 (CGRFA/WG-AnGR-1/98/REP). Ce rapport a également été examiné par le Comité de l'agriculture à sa quinzième session; l'extrait pertinent du rapport de cette session figure au document CGRFA-8/99/Inf.4.

4.2 Elaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage (Point 5)

Outre le rapport du Groupe de travail, la Commission est saisie des deux principaux documents examinés par le Groupe de travail: CGRFA/WG-AnGR-1/98/2, *Identification des principales composantes de la Stratégie mondiale et établissement d'un plan de travail pluriannuel* et CGRFA/WG-AnGR-1/98/3, *Etat des ressources zoogénétiques mondiales pour l'alimentation et l'agriculture*.

4.3 Activités futures du Groupe de travail et élection de ses membres (Point 10)

Le Groupe de travail se compose de 27 membres des différentes régions, élus à chaque session ordinaire de la Commission, pour un mandat allant jusqu'à la session ordinaire suivante. Les membres peuvent être réélus. Le document CGRFA-8/99/Inf.1 donne la

liste des membres du Groupe de travail élus à la septième session. A chaque exercice biennal, la Commission doit assigner des tâches particulières à ses groupes de travail.

5. Ressources phylogénétiques

5.1 Rapport intérimaire sur le Système mondial de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et mise en oeuvre, suivi et examen du Plan d'action mondial (*Point 6*)

La Commission coordonne, supervise et suit l'évolution du Système mondial, qui inclut les *Rapports périodiques sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde*; le *Plan d'action mondial* continu; un fonds international pour les ressources phylogénétiques¹; le Système mondial d'information et d'alerte rapide; le Réseau international des collections *ex situ* placé sous les auspices de la FAO, et d'autres réseaux, y compris les réseaux par culture²; et les codes de conduite et directives, y compris le Code international de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phylogénétique³ et le projet de Code de conduite pour les biotechnologies en autant qu'il se rapporte aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁴.

Les documents examinés sous ce point portent sur des composantes du Système mondial pour lesquelles il y a eu des changements importants depuis la dernière session, et plus particulièrement sur la mise en oeuvre du Plan d'action mondial. Un certain nombre de composantes du Système mondial – y compris le Fonds international et le Plan d'action mondial – sont actuellement examinées dans le cadre de la révision de l'Engagement international.

En ce qui concerne le *Plan d'action mondial*, la Commission a demandé à sa septième session de préparer "pour sa prochaine session ordinaire, un rapport de synthèse sur la mise en oeuvre du Plan d'action mondial": le document CGRFA-8/99/3, *Rapport intérimaire sur la mise en application du Plan d'action mondial sur les ressources phylogénétiques* répond à cette demande et fournit des informations sur des questions de fond. Le document CGRFA-8/99/5 propose des plans visant à *faciliter et surveiller la mise en application du Plan d'action mondial sur les ressources phylogénétiques*, et porte également sur la mise à jour du *Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde*. La Commission a souligné qu'il importe d'effectuer une étude exhaustive des sources de fonds effectives et potentielles pour les activités concernant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et elle a demandé "une mise à jour de son enquête sur les dépenses liées aux activités concernant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, sur la base des domaines d'activité prioritaires décrits dans le Plan d'action mondial": le document CGRFA-8/99/4, *Financement de la mise en oeuvre du Plan d'action mondial sur les ressources phylogénétiques*, répond à cette demande. Sur la base de ces documents, la Commission est invitée à donner des avis sur les mesures que le Secrétariat devra prendre et, au point 4.2 ci-dessous, sur le programme de travail éventuel du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques.

A sa septième session, la Commission s'est félicitée des arrangements pris par le Secrétariat en vue d'une étude externe du **Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques** et elle a demandé que cette étude fasse l'objet

¹ Pas encore créé, il est actuellement examiné dans le cadre des négociations pour la révision de l'Engagement international.

² Des informations sur les réseaux par culture sont fournies au document CGRFA-8/99/Inf.7.

³ Adopté par la Conférence de la FAO en 1993.

⁴ En cours d'élaboration.

d'un rapport soumis à la Commission: cette étude a eu lieu et le rapport figure au document CGRFA-8/99/6.

En ce qui concerne le **Réseau international de collections *ex situ* placé sous les auspices de la FAO**, le document CGRFA-8/99/7 contient un rapport de situation indiquant notamment les nouveaux accords au titre desquels les pays ont fourni du matériel au Réseau, ainsi que les questions qui ont été soulevées concernant les droits de propriété intellectuelle qui ont été demandés sur le matériel que les Centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale ont désigné au Réseau, et la réponse de la FAO et du Groupe consultatif.

5.2 Activités futures du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et élection de ses membres (Point 10)

Le Groupe de travail se compose de 27 membres des différentes régions, élus à chaque session ordinaire de la Commission, pour un mandat allant jusqu'à la session ordinaire suivante. Les membres peuvent être réélus. Le document CGRFA-8/99/Inf. 2 contient la liste des membres du Groupe de travail élus à la septième session. A chaque exercice biennal, la Commission doit assigner des tâches précises à ses Groupes de travail. Le travail confié par la Commission à son Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques durant le dernier exercice biennal consistait à examiner la mise en oeuvre du Plan d'action mondial et les activités de suivi. Aucune réunion du Groupe de travail n'a eu lieu depuis la dernière session de la Commission.

6. Examen des politiques, programmes et activités de la FAO concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Point 7)

La FAO a présenté des rapports sur ses programmes, ses politiques et ses activités en matière de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture lors des précédentes sessions de la Commission afin que cette dernière puisse émettre des avis. A sa sixième session, la Commission a demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour des sessions ordinaires. Le document CGRFA-8/99/10 contient le rapport de la FAO.

7. Coopération internationale dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et coopération avec la Convention sur la diversité biologique (Point 9)

La FAO rend compte régulièrement à la Commission de sa coopération avec la Convention sur la diversité biologique, y compris par des rapports mutuels, notamment sur les progrès des négociations pour la révision de l'Engagement international pour l'aligner avec la Convention. Le document CGRFA-8/99/12 porte sur la période écoulée depuis la dernière session de la Commission. Par sa décision III/11, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a demandé au Secrétaire exécutif "d'inviter l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à identifier et à évaluer, en étroite collaboration avec d'autres organes des Nations Unies et organisations régionales et internationales compétents, les activités en cours, ainsi que les instruments pertinents existant à l'échelle internationale" et de communiquer les résultats au fur et à mesure à la Conférence des Parties, par l'intermédiaire de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques; des informations sur le résultat de ces travaux sont également fournies.

8. Rapports d'organisations internationales sur leurs politiques, leurs programmes et leurs activités concernant la diversité biologique agricole (Point 8)

A de précédentes sessions, la Commission a été saisie de rapports d'organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales sur leurs programmes, leurs politiques et leurs activités en matière de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La Commission a estimé que ces rapports apportaient une contribution importante à la promotion des activités dans le domaine de la biodiversité agricole et elle a encouragé les organisations à continuer à soumettre des rapports à ses sessions ordinaires. Les rapports parvenus en temps voulu pour être imprimés figurent au document CGRFA-8/99/11. Des rapports verbaux peuvent également être présentés durant la session.

9. Activités futures de la Commission (Point 10)

Elaboration des accords internationaux

La Commission est invitée à envisager les nouvelles mesures nécessaires pour finaliser l'Engagement international, qui sera examiné à la trentième session de la Conférence de la FAO, en novembre 1999.

A sa septième session, la Commission est convenue que l'éventuelle mise à jour du Code de conduite international pour la collecte et le transfert du matériel phylogénétique et toute autre activité concernant le Code de conduite pour les biotechnologies pour les questions se rapportant aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, devraient être différées en attendant les résultats de la révision de l'Engagement international.

Mandat élargi de la Commission: activités sectorielles

A sa septième session, la Commission est convenue que l'élargissement de son mandat se ferait par étapes, en commençant par les ressources génétiques animales et végétales. Elle a donc établi des groupes de travail subsidiaires pour ces deux secteurs. La Commission a été invitée à assigner des tâches à ces deux groupes, au titre des points 4.3 et 5.2. Elle est également invitée à envisager la possibilité – et la date éventuelle – d'un élargissement de son mandat dans d'autres secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les forêts, les pêches et même d'autres ressources, comme les micro-organismes et les insectes intéressant l'alimentation et l'agriculture.

10. Questions diverses (Point 11)

11. Date et lieu de la prochaine session (Point 12)

12. Adoption du rapport (Point 13)